

DNV·GL

Projet éolien Lévesque

Avis de projet

Systèmes d'énergie renouvelable Canada Inc.

9 mars 2016



À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Date de réception Numéro de dossier
--	--

1. Initiateur du projet

Nom :	Systèmes d'Énergie Renouvelable Canada Inc. ("RES Canada")
Adresse civique :	300 Léo-Pariseau, bureau 2516 Montréal, Québec, H2X 4B3
Adresse postale (si différente) :	
Téléphone :	514 525 2113
Télécopieur :	514 443 7664
Courriel :	Philippe.Abergel@res-americas.com
Responsable du projet :	Philippe Abergel
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	1162267646

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	DNV GL
Adresse :	4100 rue Molson, bureau 100 Montréal, Québec H1Y 3H1
Téléphone :	514 272 2175
Télécopieur :	514 272 0410
Courriel :	frédéric.gagnon@dnvgl.com
Responsable du projet :	Frédéric Gagnon, Scientifique senior, Environnement et permis

3. Titre du projet

Projet de parc éolien Lévesque.

4. Objectifs et justification du projet

RES Canada projette la construction du parc éolien Lévesque en partenariat avec Boralex inc. sous une société qui sera prochainement créée afin d'officialiser la collaboration. Le projet aura une puissance de 200 MW et la mise en service est prévue le 1^{er} décembre 2018. Ce projet est développé afin de répondre à l'opportunité résultant de l'entente survenue entre le Gouvernement du Québec et la Nation Innue suite à l'attribution d'un bloc de 200 MW d'énergie éolienne à Hydro-Québec Production en décembre 2013. Le partenariat stratégique entre le Gouvernement du Québec, Hydro-Québec et la Nation Innue pour combler le bloc énergétique de 4 000 MW d'énergie éolienne a été annoncé le 21 décembre 2015.

Le site du projet présente plusieurs avantages pour le développement éolien. L'évaluation du potentiel de la région a débuté en 2012, RES détient donc plusieurs années de données de vent, confirmant la qualité du gisement éolien. Le projet répond aux orientations gouvernementales en matière de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et il s'insère dans une vision globale pour le développement de l'éolien dans des zones permettant de limiter au minimum les impacts sur l'environnement, en particulier ceux de nature sociale. Le territoire visé par le présent projet est actuellement sous exploitation forestière et récréative. La zone du projet est située à environ cinq kilomètres des berges du fleuve Saint-Laurent limitant les impacts visuels et il est situé à proximité du réseau électrique. Finalement, ce projet permettra à plusieurs communautés du Québec de prospérer et de participer aux retombées locales. Ceci inclut notamment la Nation Innue, ainsi que les milieux municipaux au sein desquels se situera le premier projet éolien à être réalisé sur la Côte-Nord.

Ainsi, la zone du projet se définit comme un site d'accueil favorable pour le développement éolien, où toutes les conditions sont réunies pour permettre la réussite du projet d'un point de vue économique, social et technique.

5. Localisation du projet

Le site est situé dans la municipalité régionale de comté (MRC) Sept-Rivières dans la région administrative de la Côte-Nord. Il se retrouve à l'intérieur des limites de la ville de Port-Cartier et du territoire non organisé de Lac-Walker. Plus précisément, le projet se situe dans un secteur montagneux à proximité de l'agglomération de Rivière-Pentecôte et à 30 km au sud-ouest du périmètre urbain de Port-Cartier. La localisation du projet est présentée à la carte 1 de l'annexe 1.

Le site est situé uniquement en territoire public et possède une superficie de 18 693 ha. La vocation principale du site est l'exploitation forestière.

6. Propriété des terrains

Le projet est localisé entièrement en terre publique et comporte peu de composantes bâties. Des baux de villégiature et d'abri sommaire sont répertoriés sur le territoire, mais aucune habitation permanente n'est inventoriée.

Le site chevauche l'unité d'aménagement forestière Région de la Côte-Nord (09) 094-51 dont le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel a fait l'objet d'une consultation au début l'année 2014. Les zones d'intervention forestière et les infrastructures à construire présentées dans ce plan ne se retrouvent pas à l'intérieur des limites du site.

7. Description du projet et de ses variantes

Le parc éolien sera d'une puissance de 200 MW déployée par 48 à 100 éoliennes de 2,0 à 4,2 MW chacune.

Le projet comprendra également les infrastructures et les équipements suivants : chemins d'accès aux éoliennes, poste de raccordement, réseau collecteur, bâtiment de service et mâts de mesure de vent. Dans la mesure du possible, des lignes souterraines de moyenne tension (généralement 34,5 kV) relieront les éoliennes du parc entre elles et achemineront l'électricité au poste de raccordement. Dans certains cas, l'utilisation de lignes aériennes pourrait être nécessaire (p. ex., vallée, traverse de ruisseaux, cap rocheux, etc.).

Le projet inclut quatre phases distinctes soit la préparation, la construction, l'exploitation et le démantèlement. La mise en service est prévue en décembre 2018.

7.1. Préparation et construction

La construction du projet comprend les activités suivantes :

- mobilisation du chantier,
- décapage et déboisement des superficies nécessaires à l'implantation des éoliennes et des chemins,
- dynamitage (si nécessaire),
- construction et amélioration des chemins,
- transport des composantes,
- construction des fondations des éoliennes,
- montage des éoliennes,
- construction du poste de raccordement et du bâtiment de service,
- mise en service.

L'installation des éoliennes nécessitera des travaux de déboisement afin de permettre la préparation des chemins d'accès, la mise en place de fondations de béton et l'utilisation de grues pour la levée des différentes composantes (tours, pales, etc.).

Puisque le site a déjà en grande partie été exploité par des bénéficiaires de droits forestiers, plusieurs chemins forestiers ont été aménagés vers les années 1980 au moment où des coupes forestières ont été réalisées sur une grande partie du territoire. Ces infrastructures existantes réduiront l'ampleur des travaux nécessaires pour réaliser le projet.

Le promoteur s'assurera de respecter les normes environnementales en vigueur lors des travaux de construction, incluant le *Règlement sur les normes d'intervention des forêts du domaine de l'État* (RNI).

7.2. Exploitation

Les activités prévues lors de la phase d'exploitation comprennent surtout l'opération du parc à l'aide d'un système centralisé, l'entretien des équipements et des infrastructures du projet, le remplacement de composantes et les activités associées aux divers suivis environnementaux.

7.3. Démantèlement

À la fin de l'exploitation, cette phase consiste à démanteler certains équipements du parc éolien et à transporter les matériaux vers un site autorisé. Si possible, les matériaux seront recyclés ou récupérés. Le démantèlement des installations du projet se fera selon les normes en vigueur et selon les engagements pris dans le contrat d'achat d'électricité.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

8.1. Description générale du site

Le site est localisé sur les territoires de la ville de Port-Cartier et du TNO Lac-Walker et il est d'une superficie d'environ 18 693ha (187 km²). La limite du site est située à plus de 28 km du périmètre urbain de la ville de Port-Cartier et il est bordé à l'est par la route nationale 138.

Il est constitué principalement de forêts exploitées sillonnées d'un réseau hydrographique typique de la Côte-Nord et la topographie est relativement accidentée. Le territoire est desservi par des routes forestières, dont trois routes forestières principales reliant le nord, l'est et le sud du site à la route 138.

Une étude d'impact réalisée conformément à la directive émise sera présentée au Ministère du Développement durable de l'environnement et des changements climatiques (ci-après « MDDELCC »). L'étude inclura une description détaillée des différentes composantes physiques, biologiques et humaines et une analyse des impacts potentiels.

8.2. Géomorphologie

Le site est situé dans le massif des Monts Valin dans la province naturelle des Laurentides centrales, un massif de montagnes mis en place il y a près de 1 milliard d'années. Le relief est donc adouci par l'érosion, tout comme l'ensemble du Bouclier canadien. L'assise géologique est constituée d'un socle de roches ignées érodées, en dominance de gneiss, d'anorthosite et de granite. Les dépôts de surface sont majoritairement composés de dépôts glaciaires sans morphologie particulière assez mince, du till à épaisseur variable (0 à 1 m), avec plusieurs affleurements rocheux.

L'élévation moyenne est de 319 m bien que certains sommets atteignent 450-500 m. De nombreuses vallées sillonnent l'ensemble du site. Environ 49 % du site est composé de pentes de plus de 15%.

8.3. Hydrologie

Le site chevauche principalement deux bassins versants; le nord du site se draine dans la Rivière Pentecôte alors que le sud du site se draine dans la rivière du Calumet. La bordure ouest du site se draine dans la rivière de la Trinité alors que la bordure sud-est du site se draine dans la Petite rivière du Calumet. Finalement, de petits secteurs du site se drainent dans le ruisseau de l'Ours, la Rivière Riverain, le Ruisseau Ruel ainsi que quelques bassins versants résiduels.

8.4. Végétation et espèces fauniques

Près de la moitié (46 %) du site est recouvert de peuplements constitués principalement d'épinettes noires et de sapins baumiers. Quelques peuplements de feuillus composés de peupliers et de bouleaux à papier sont également présents dans les zones de régénération. Près de 21 % du site est couvert de forêt mature et 2 % sont constitués de milieux humides. Les lacs couvrent 5 % du site et les cours s'étendent sur environ 260 km.

Selon la banque de données du CDPNQ consultée en 2012, aucune espèce faunique à statut particulier n'est répertoriée à l'intérieur des limites du site. Des inventaires de chiroptères et d'oiseaux ont été réalisés au cours de l'été et de l'automne 2014. Les inventaires biologiques complémentaires se poursuivront au cours de l'année 2016. Ces résultats seront présentés dans l'étude d'impact sur l'environnement et ils permettront d'avoir une description détaillée des milieux biologiques dans la zone du projet.

8.5. Zonage municipal

La réglementation gérant le développement d'un projet éolien sur ce site comprend le schéma d'aménagement et le règlement de contrôle intérimaire (RCI) éolien no. 01-2007 de la MRC de Sept-Rivières ainsi que le règlement de zonage no 2009-151 – Article 16.6.1 de la Ville de Port-Cartier.

Présentement, un périmètre de protection de 500 m doit être appliqué aux habitations. La définition de ce terme dans le règlement correspond à tout bâtiment d'une superficie d'au moins 20 m² destiné à abriter des êtres humains et comprenant un ou plusieurs logements, y compris les chalets.

Selon le Plan d'affectation du territoire public de la Côte-Nord (le PATP) publié par le MRNF en 2012, la « Côte-Nord fait partie des régions administratives les plus favorisées sur le plan du potentiel éolien ».

C'est ainsi que le site a été ciblé par le PATP afin d'intégrer l'utilisation du territoire public à Port-Cartier pour mettre en valeur le potentiel éolien de la région.

8.6. Utilisation du territoire

Le site ne contient aucune agglomération et seulement quelques sites de villégiature et camps de chasseurs en bordure de certains lacs.

L'économie de la MRC repose essentiellement sur l'exploitation des ressources forestières, hydroélectriques et minières. La région exploite également son potentiel récréotouristique, surtout la chasse et pêche, notamment par le biais de quelques zones d'exploitation contrôlée et de pourvoiries dans les environs du projet. Les activités agricoles sont pratiquement absentes de la région du site.

Le quadrant nord-ouest du projet est traversé d'un corridor comprenant trois lignes électriques à haute tension opérées par Hydro-Québec TransÉnergie.

Le site du projet se situe dans un territoire faisant l'objet d'une revendication territoriale de la part des Innus Uashat mak Mani-Utenam. Selon le communiqué de presse issue du Gouvernement le 21 décembre 2015, il est prévu que la Nation Innue sera partenaire-propriétaire du projet.

Aucun système de communication n'est présent sur le site.

Le site ne comprend aucun cours d'eau navigable au sens de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et n'est pas situé en terre fédérale.

9. Principaux impacts appréhendés

L'étude d'impact sur l'environnement présentera une évaluation complète des impacts appréhendés et des mesures d'atténuation y seront également proposées pour réduire ou éliminer ces impacts lorsque possible.

La prochaine section présente les principaux impacts potentiels du projet éolien sur le milieu lors de la construction, l'exploitation et le démantèlement.

9.1. Préparation et construction

Pendant la phase de préparation et de construction, les principaux impacts appréhendés comprennent la perturbation du couvert forestier et du sol à l'emplacement des éoliennes et des chemins d'accès, ce qui peut avoir un effet sur les habitats fauniques, sur les cours d'eau et les milieux humides. Il est possible également que la perturbation locale du sol puisse avoir un impact sur les ressources archéologiques.

Certains impacts sur l'utilisation du territoire par les communautés locales et régionales peuvent être occasionnés, notamment en raison du transport des différentes structures nécessaires à la construction du parc.

Par ailleurs, des impacts positifs sont anticipés sur l'économie régionale, résultant de la création d'emplois lors de la phase de construction.

9.2. Exploitation

En phase d'exploitation, les enjeux les plus couramment soulevés sont liés au bruit, au paysage, à la faune aviaire et aux chiroptères. À cet effet, les suivis environnement post-construction exigés par le MDDELCC seront effectués par le promoteur.

Toutefois, l'absence de résidences permanentes sur le site du projet implique que les impacts potentiels liés au bruit seront vraisemblablement faibles.

Puisque la région est peu habitée et que la route 138 offre peu de points de vue d'intérêt à l'ouest en raison du couvert forestier, les enjeux liés aux impacts visuels seront également faibles.

D'un point de vue socio-économique, l'enjeu principal concerne la compatibilité du projet avec les activités récréotouristiques, notamment la chasse et la pêche. Une coordination des activités sera nécessaire avec les membres de la communauté et des rencontres régulières auront lieu afin d'adresser cet enjeu. Par ailleurs, l'amélioration de l'état de certains chemins forestiers augmentera l'accessibilité à certains secteurs et aura un impact positif sur les activités récréotouristiques. De plus, des impacts positifs sont anticipés sur l'économie locale, résultant de la création d'emplois spécialisés lors de la phase d'exploitation.

Les impacts sur ces composantes du milieu, ainsi que d'autres impacts potentiels, seront évalués et discutés en détail dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement.

9.3. Démantèlement

Les impacts sur le milieu appréhendé pendant la phase de démantèlement sont similaires à la phase de préparation et de construction, quoi que moins importants puisque toutes les aires du projet seront restaurées. La perte d'emplois permanents est l'enjeu social le plus important suite au démantèlement du parc éolien.

10. Calendrier de réalisation du projet

Selon l'échéancier du projet, certains travaux débuteront à l'été 2017 (déboisement et construction des chemins) afin de permettre la mise en service du parc éolien en décembre 2018.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Excluant les travaux de raccordement au réseau électrique de TransÉnergie, RES Canada ne prévoit aucune phase ultérieure au projet.

12. Modalités de consultation du public

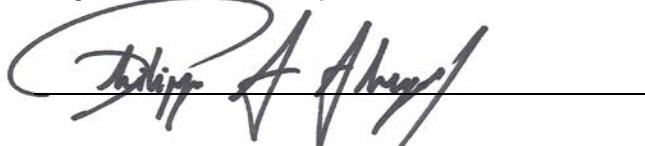
Quelques activités de consultation ont eu lieu depuis 2014, incluant des rencontres avec la municipalité et une séance d'information avec les utilisateurs du territoire. D'autres consultations se dérouleront dans les prochains mois. Au moins deux séances d'information publique sont prévues au printemps et en été de 2016. Les commentaires des différents intervenants du milieu seront pris en compte par l'initiateur et seront intégrés, lorsque possible, au projet. Les activités de consultation et les commentaires reçus seront inclus et adressés dans le rapport de l'étude d'impact sur l'environnement.

13. Remarques

Aucune remarque n'est à souligner.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 3 mars, 2016 par



Philippe A. Abergel, Directeur du développement

Annexe 1 – Carte de localisation

